



Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF  
Washington (réunion virtuelle)  
Mardi 17 novembre 2020

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA TRANSITION  
ACCÉLÉRÉE DU CHARBON (RÉSUMÉ)**

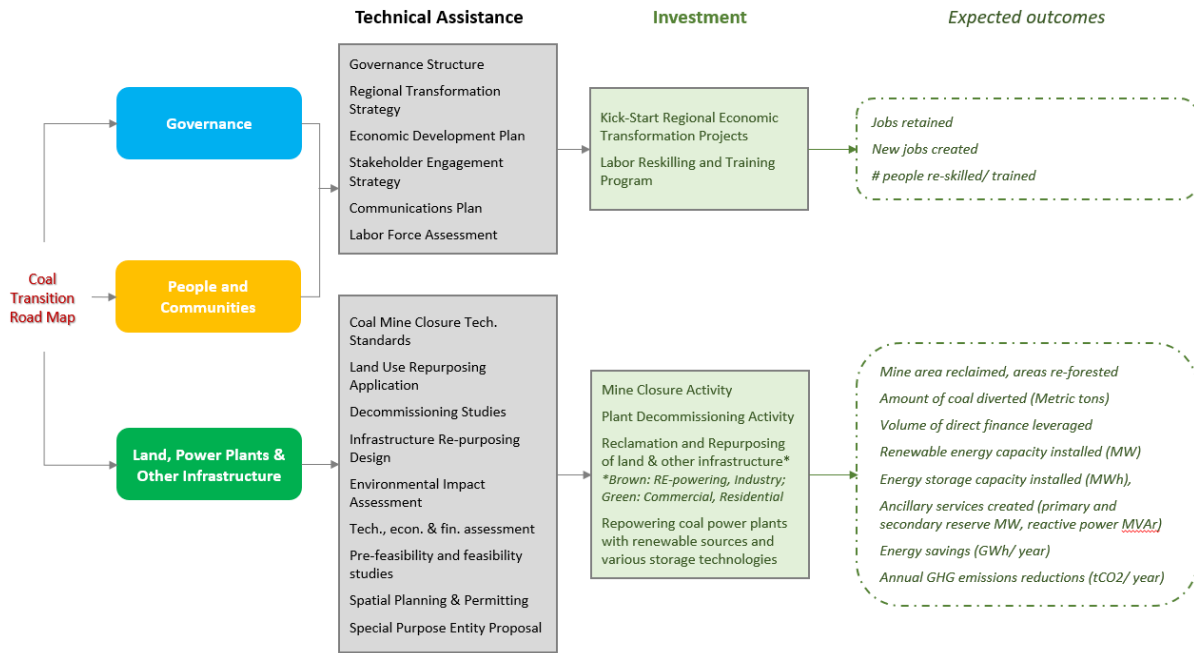
## DÉCISION PROPOSÉE

1. La réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF, ayant examiné le document *Joint CTF-SCF/TFC.23/6 Accelerating Coal Transition Investment Program*, daté du 4 novembre 2020,
  - a. se félicite de la proposition de programme basée sur une approche-programme visant à accélérer la transition du charbon dans les pays cibles;
  - b. prend note avec satisfaction de l'intérêt porté à l'élaboration de la proposition, y compris les considérations concernant la stratégie de gouvernance, les personnes et les communautés et les infrastructures, qui sont importantes pour les objectifs stratégiques des CIF et conformes à celles-ci.
  - c. approuve le Programme d'investissement pour la transition accélérée du charbon.
2. Prie l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD et l'Administrateur, d'élaborer une proposition précisant les modalités opérationnelles et de gouvernance pour la mise en œuvre du Programme d'investissement pour la transition accélérée du charbon, qui lui sera soumise pour approbation.

1. Malgré l'évolution récente en matière de transformation du secteur de l'énergie, les émissions de dioxyde de carbone de source énergétique ont continué d'augmenter au cours des cinq dernières années.
2. En 2017, la production mondiale de charbon a augmenté de 1% pour atteindre 7 585 Mt, soit 27% de la consommation totale d'énergie et 38% de la production d'électricité. Si une élimination progressive du charbon est en cours, le processus est lent pour les raisons suivantes : a) l'existence d'un nombre important de centrales à charbon et de mines associées («actifs charbonniers») à mettre hors service ; b) le remplacement partiel de ces actifs par de nouveaux actifs charbonniers souvent dans la même région ou sur des sites existants; et c) des solutions économiques limitées s'agissant de redéployer la main-d'œuvre existante dans les centrales à charbon et les centrales électriques. Même si la pandémie en cours a rendu de nombreuses centrales à charbon non rentables et augmenté les fermetures d'usines, les émissions des centrales existantes peuvent entraver les efforts des pays pour répondre à leurs priorités liées au climat.
3. L'avènement des technologies bon marché de stockage d'énergie solaire et éolienne et (de plus en plus) de l'énergie produite par batterie et autres technologies offre aux pays la possibilité de réévaluer les nouveaux actifs charbonniers en construction, de réorienter l'utilisation des actifs existants qui ont encore une durée de vie considérable ou de mettre hors service les actifs existants approchant la désaffectation. Surtout, les énergies renouvelables, parallèlement au gaz naturel et à l'hydroélectricité, érodent la viabilité commerciale du charbon, en particulier dans les anciennes opérations inefficaces.
4. Par ailleurs, il faut résoudre des problèmes sociaux, économiques et politiques importants. En effet, les régions houillères n'abritant généralement qu'une industrie unique, la transition peut impliquer une réorientation de la structure de l'économie elle-même. Les stratégies de transition régionale axées sur la demande des pays en développement sont essentielles pour trouver de nouvelles possibilités d'emploi pour la main-d'œuvre actuelle et future d'une région houillère. Parallèlement à ces efforts nationaux, il convient de renforcer les institutions locales et régionales pour leur permettre de gérer la transition, notamment en les dotant de la capacité de mettre en œuvre de vastes programmes de protection sociale, d'éducation et d'innovation économique.
5. La mise en œuvre de projets de démarrage peut considérablement inciter les communautés et les pouvoirs publics à œuvre ensemble pour la transition du charbon dans le secteur de l'électricité. Pourtant, de nombreuses régions n'ont pas les fonds nécessaires pour faire passer ces projets de la phase conceptuelle à la phase bancable, d'où la frustration de nombreuses régions face à l'incapacité de démontrer de réels progrès dans la transition.
6. Les banques multilatérales de développement (BMD) ont un rôle essentiel à jouer pour aider les pays à atteindre les objectifs nationaux liés au climat. Sur la base de l'expérience acquise en matière d'appui aux régions houillères dans leurs transitions énergétiques, un programme d'investissement spécial pourrait aider les pays et leurs régions houillères à réaliser leurs transitions énergétiques et socio-économiques définies. Le principal objectif du Programme d'investissement pour la transition

accélérée du charbon serait de combler les déficits de financement afin d'assurer la mise en œuvre réussie des stratégies nationales de transition du charbon et des projets de démarrage connexes, de renforcer le soutien au niveau local pour amener à reconsidérer le développement de nouvelles centrales à charbon et d'accélérer la mise hors service des actifs charbonniers existants ainsi que la réalisation de nouvelles activités économiques reposant sur de nouvelles sources d'énergie.

7. Le Programme d'investissement pour la transition accélérée du charbon vise à soutenir certains des principaux pays en développement consommateurs et producteurs de charbon, notamment ceux où le charbon thermique est un facteur dominant dans le bouquet énergétique. Au cours de la phase de mise en œuvre du programme, le processus de sélection des pays (leur nombre dépendrait des ressources disponibles) serait mené en consultation avec les BMD, et ce sur la base d'un ensemble de critères qui pourraient inclure :
  - CDN ou autre instrument de politique définissant les objectifs nationaux pour la transition du charbon ;
  - Impact le plus élevé en termes de potentiel de réduction des émissions et de retombées bénéfiques touchant notamment la pollution atmosphérique ;
  - Effet de démonstration dans la région concernée et dans le monde ;
  - Engagement politique et disponibilité du pays à mettre en œuvre le programme ;
  - Diversité régionale.
8. Enfin, la sélection des pays et les activités sous-jacentes dépendra aussi de l'état de préparation, de la faisabilité, du potentiel de mobilisation du financement du secteur privé, des évaluations des interventions au niveau des pays et des considérations de genre, entre autres.
9. En fonction du (des) site(s) sélectionné(s), le programme s'emploiera à mettre en œuvre la feuille de route pour la transition, élaborée par le pays hôte, et à financer les activités pertinentes dans le cadre des axes d'intervention suivants : i) gouvernance ; ii) personnes et communautés ; et iii) terres, centrales électriques et autres infrastructures (voir la figure ci-dessous).



Potential activities supported by ACT Investment Program

Feuille de route pour la transition du charbon	Assistance technique	Investissement	Résultats escomptés	
Gouvernance	Structure de gouvernance	Projets régionaux de démarrage pour la transformation économique	Emplois retenus	
Personnes et communautés	Stratégie de transformation régionale	Programme de recyclage professionnel et de formation de la main-d'œuvre	Nouveaux emplois créés	
	Plan de développement économique		Nombre de personnes recyclées et formées	
Terres, centrales électriques et autres infrastructures	Stratégie de participation des parties prenantes	Clôture de mines	Zones minières réhabilitées, zones reboisées	
	Plan de communication		Mise hors service de centrales	Volume de charbon détourné (tonnes)
	Évaluation de la main-d'œuvre		Réhabilitation et réorientation de l'utilisation des terres et des autres infrastructures*	Volume de financement direct mobilisé
	Normes techniques de clôture des mines		Marron : énergie, industrie Vert : commercial, résidentiel	Capacité d'énergie renouvelable installée (MW)
	Demande de réorientation de l'utilisation des sols	Réalimentation des centrales à charbon par des		
	Études de mise hors service			
	Conception de la réaffectation des infrastructures			

	Évaluation de l'impact environnemental	sources d'énergie renouvelables et diverses technologies de stockage	<i>Capacité de stockage installée (MW/h)</i>
	Évaluation technique, économique et financière		<i>Services auxiliaires créés (réserves primaire et secondaire en MW, puissance réactive en MVAR)</i>
	Études de préfaisabilité et de faisabilité		<i>Économie d'énergie (GWh/an)</i>
	Aménagement de l'espace et octroi de permis		<i>Réductions annuelles de GES (tCO<sub>2</sub>/an)</i>
	Proposition d'entités ad hoc		

*Activités potentielles soutenues par le Programme d'investissement pour la transition accélérée du charbon*

10. Le programme se concentrerait principalement sur les activités d'investissement en aval financées au moyen de fonds concessionnels des CIF, ainsi que des ressources propres des BMD et d'autres financements privés ou publics. Les activités en amont, notamment l'élaboration de feuilles de route, les études de préfaisabilité et de faisabilité ainsi que d'autres activités d'assistance technique, peuvent être soutenues par les BMD à travers leurs initiatives individuelles. A défaut, le programme pourrait financer ces activités, à la demande des BMD.
11. Le programme s'emploierait à soutenir à la fois les services de distribution du secteur public et les opérateurs du secteur privé. Conformément au principe de mobilisation des financements publics, l'objectif principal de ce guichet serait de mobiliser la participation du secteur privé ainsi que les sources de financement. Le financement concessionnel des CIF peut être utilisé pour atténuer et répartir les risques, réels et perçus, de façon à garantir une utilisation plus efficace des ressources publiques limitées. Le programme s'efforcerait d'offrir la flexibilité nécessaire et de recourir aux idées innovantes, notamment le financement basé sur les résultats et le capital-risque pour les technologies naissantes, afin de faciliter la participation du secteur privé.